



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-22758>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **25-22758**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Conseil départemental Loire Atlantique

Correspondant : MENARD Michel, Président du Conseil Départemental

Adresse : 3 quai Ceineray, B.P. 94109 44041 NANTES

Coordonnées :

Téléphone : 0240991000

Courriel : contactmarchespublics@loire-atlantique.fr

Adresse internet : <https://www.loire-atlantique.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marches.loire-atlantique.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Maintenance, support, assistance et évolution du logiciel de gestion documentaire PMB (open source)

Lieu d'exécution : Département de Loire-Atlantique, 44000 Nantes

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : L'accord-cadre sera exécuté par la conclusion de marchés subséquents et l'émission de bons de commande dans les conditions du cahier des charges. Durée initiale: un an reconductible tacitement trois fois un an. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Le montant maximum de l'accord-cadre est de 88 000 euros HT sur quatre ans

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique : 60%
- Prix des prestations : 40%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 24/03/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : P033FA

Renseignements complémentaires : Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur

<http://marches.loire-atlantique.fr> Code NUTS : FRG01 Valeur estimée hors TVA : 88 000,00 euro(s)

Modalités d'ouverture des offres : Date: 24 mars 2025 Lieu : Nantes Personnes autorisées à assister à

l'ouverture des offres : OUI Agent du Département de Loire-Atlantique habilité. Marché périodique :

NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Les personnes morales sont tenues

d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la

prestation : NON Marchés réservés : NON La prestation est réservée à une profession particulière :

Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ille-

Gloriette CS 24111 44041 Nantes Tél : 0255101002 Fax : 0255101003 Mel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Web : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/> Organe chargé des procédures de médiation :

Comité de règlement amiable, 22 Mail Pablo Picasso 44042 Nantes Cedex 01 Tél : 0253467983 Fax :

0253467979 Mel : Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des

recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-

13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours

pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA,

et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de

l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de

pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois

suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/02/2025